

Façonnons l'avenir ensemble :

Le plan du Canada pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié



La SGDN annonce la date de suspension des expressions d'intérêt présentées par les collectivités souhaitant s'engager dans le processus de sélection d'un site pour le dépôt canadien de combustible nucléaire irradié et le centre d'expertise associé.

En mai 2010, la SGDN a lancé le processus qui mènera au choix d'un site au sein d'une collectivité hôte informée et consentante pour un dépôt et un centre d'expertise destinés à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Le processus de sélection d'un site se déroulera en neuf étapes, qui s'échelonneront sur une période de 10 ans ou davantage. Il débute lorsqu'une collectivité exprime l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet, la SGDN et le processus de sélection d'un site. Les collectivités intéressées participeront à différentes phases d'apprentissage et d'études de plus en plus détaillées d'aspects scientifiques et techniques et de facteurs liés au bien-être de la collectivité, lesquelles permettront d'évaluer l'aptitude d'une collectivité à accueillir le projet. Les collectivités peuvent se retirer du processus de sélection d'un site en tout temps jusqu'à la signature d'une entente définitive, qui n'aura lieu que dans plusieurs années. L'expression d'intérêt d'une collectivité lance un vaste processus d'information et de discussion sur le projet avec les collectivités voisines et les peuples autochtones potentiellement touchés.

À ce jour, un nombre de collectivités ont exprimé l'intérêt d'en savoir plus sur le projet, la SGDN et le processus de sélection d'un site. Présentement, 15 collectivités participent activement au processus de sélection d'un site et un certain nombre d'entre elles ont demandé à la SGDN d'entreprendre des études d'évaluation préliminaire plus détaillées (Étape 3). De plus, d'autres collectivités ont demandé des renseignements et la tenue de séances d'information et considèrent participer au processus de sélection d'un site.

La SGDN prévoit suspendre la phase d'expression d'intérêt du processus de sélection d'un site le 30 septembre 2012. Aucune nouvelle expression d'intérêt ne sera prise en considération après cette date. Cette suspension permettra à la SGDN de concentrer ses efforts sur la réalisation des études détaillées dans les collectivités qui ont déjà exprimé leur intérêt ou qui souhaitent le faire d'ici la date limite. Elle permettra également à la SGDN de planifier et de soutenir pleinement les travaux d'engagement des collectivités voisines et des peuples autochtones potentiellement touchés, lesquels commencent dès qu'une nouvelle collectivité s'engage dans le processus de sélection d'un site. L'expression d'intérêt d'une nouvelle collectivité doit être appuyée par une résolution du conseil municipal, ou d'une instance équivalente, et peut prendre une des deux formes suivantes : une demande à la SGDN pour organiser une séance d'information sur le projet et le processus de sélection d'un site; ou une demande d'évaluation de présélection de l'aptitude potentielle de la collectivité à accueillir le projet.

La suspension de la phase d'expression d'intérêt du processus de sélection d'un site sert à faire en sorte que les études réalisées bénéficient des meilleures connaissances et de la plus grande expertise possible. Elle a également pour but de faire en sorte que les collectivités engagées dans le processus de sélection d'un site puissent continuer de recevoir de la SGDN le soutien dont elles ont besoin pour explorer le projet et de leur permettre de savoir, le plus tôt possible, si elles figurent parmi une courte liste de candidatures intéressantes pour le projet. La suspension de la phase d'expression d'intérêt aidera de plus la SGDN à planifier et à soutenir pleinement la participation des collectivités voisines. Il sera important pour la SGDN de consulter les peuples autochtones potentiellement touchés pour comprendre et respecter pleinement leurs droits conférés par traité ainsi que la meilleure façon d'appliquer le savoir traditionnel autochtone.

La SGDN a bon espoir que les études déjà entreprises, ou qui seront entreprises dans les collectivités qui auront exprimé un intérêt d'ici le 30 septembre 2012, dégageront des options viables pour la mise en œuvre de ce projet. Toutefois, jusqu'à ce que ces travaux soient terminés, le résultat de ces études est incertain et il pourrait être nécessaire un jour de prendre en considération d'autres candidatures pour le projet. La SGDN, par conséquent, se réserve l'option de rouvrir éventuellement la phase d'expression d'intérêt à de nouvelles collectivités.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Jamie Robinson

Directeur des communications

Société de gestion des déchets nucléaires

22, avenue St. Clair Est, 6^e étage

Toronto (ON) M4T 2S3

Canada

Tél. : 647.259.3012

Télec. : 647.259.3692

Courriel : ensavoirplus@nwm.ca

Site Web : www.nwm.ca/sitingprocess

